

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT D'ABITIBI
VILLE D'AMOS

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} FÉVRIER 2021

(tenue à huis clos en raison de la Covid-19)

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville d'Amos tenue au lieu habituel des délibérations du conseil ce lundi 1^{er} février 2021 à compter de 19 h 30, à laquelle étaient présents, outre le maire, monsieur Sébastien D'Astous, les conseillères et conseillers suivants :

Monsieur Yvon Leduc	siège n° 1;
Monsieur Martin Roy	siège n° 2;
Madame Nathalie Michaud	siège n° 3;
Monsieur Pierre Deshaies	siège n° 4;
Monsieur Mario Brunet	siège n° 5;
Madame Micheline Godbout	siège n° 6;

tous formant quorum sous la présidence du maire.

Étaient également présents à cette séance, M. Guy Nolet, directeur général et Mme Claudyne Maurice, greffière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 19 h 30.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est modifié par l'ajout des points suivants :

- 4.11 Appui à une demande d'aide financière du Club de ski de fond dans le programme Fonds de soutien aux projets structurants de la MRC Abitibi;
- 4.12 Appui à une demande d'aide financière de la Corporation du Vieux-Palais et de la Maison Hector-Authier dans le programme Fonds touristique de la MRC Abitibi;
- 4.13 Appui à une demande d'aide financière de Les Productions du raccourci dans le programme Fonds touristique de la MRC Abitibi;
- 4.14 Autorisation de présenter une demande d'aide financière au Fonds du Grand Mouvement Desjardins pour le projet Parc Anisipi;
- 4.15 Autorisation de présenter une demande d'aide financière au programme Hydro-Québec pour la mise en valeur des milieux naturels;
- 4.16 Autorisation de déposer une demande d'aide financière auprès du ministère de l'Économie et de l'Innovation du Québec pour la décontamination de lot industriel pour le projet du Centre de recherche et d'innovation entrepreneurial.

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller Martin Roy, APPUYÉ par le conseiller Mario Brunet et RÉSOLU unanimement :

2021-13 D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 1^{er} février 2021 tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 JANVIER 2021

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 18 janvier 2021 au moins vingt-quatre (24) heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par la conseillère Nathalie Michaud, APPUYÉ par le conseiller Yvon Leduc et RÉSOLU unanimement :

2021-14 D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 janvier 2021 tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.1 1^{RE} PÉRIODE RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE

Aucune question n'a été acheminée pour cette séance.

4.1 NOMINATION DE DEUX MEMBRES SUR LE COMITÉ D'ANALYSE CONSTITUÉ EN VERTU DU RÈGLEMENT N° VA-988

CONSIDÉRANT QU'aux termes du règlement n° VA-988 adopté le 15 janvier 2018, le conseil municipal a créé un programme d'aide financière pour la revitalisation des bâtiments du centre-ville et de certains secteurs commerciaux de la ville ainsi que pour la revitalisation des enseignes du centre-ville;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement prévoit que toute demande d'aide financière doit être soumise à un comité d'analyse formé de la directrice du Service de l'urbanisme, de deux membres du conseil municipal, de deux membres du comité consultatif d'urbanisme et d'un représentant désigné par la Chambre de commerce et d'industrie du Centre-Abitibi, le choix de ces membres devant être effectué respectivement par chacune des instances concernées, tel que décrété dans ce règlement;

CONSIDÉRANT QUE lors d'une réunion tenue le 8 décembre 2020, le comité consultatif d'urbanisme a nommé parmi ses membres, mesdames Danielle Fournier et Frédérique Dubé;

CONSIDÉRANT QUE madame Lyse Dubois, directrice générale de la Chambre de commerce et d'industrie du Centre-Abitibi, ou en son absence un représentant, est membre dudit comité.

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller Yvon Leduc, APPUYÉ par le conseiller Mario Brunet et RÉSOLU unanimement :

2021-15 DE NOMMER mesdames Danielle Fournier et Frédérique Dubé pour siéger sur le comité d'analyse constitué en vertu du règlement n° VA-988.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 NOMINATION D'UNE NOUVELLE MEMBRE AU SEIN DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME ET RENOUVELLEMENT DE MANDATS

CONSIDÉRANT QU'un poste de membre du comité consultatif d'urbanisme est devenu vacant suite à la démission de monsieur Pierre Beauchemin dont le deuxième mandat devait se terminer le 31 décembre 2021;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 5 du règlement n° VA-372 constituant le comité consultatif d'urbanisme, toute vacance pouvant survenir en cours de mandat doit être comblée dans les 60 jours;

CONSIDÉRANT QUE madame Annie Audet terminait son premier mandat et que madame Danielle Fournier et monsieur Mario Grenier terminaient leur deuxième mandat et QU'ils ont manifesté leur intérêt à poursuivre pour madame Audet son deuxième mandat et pour madame Fournier et monsieur Grenier leur troisième mandat au sein de ce comité;

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'un appel de candidatures, une personne a posé sa candidature;

CONSIDÉRANT QU'une entrevue a eu lieu afin de rencontrer la candidate;

CONSIDÉRANT QU'un comité de sélection a été formé et qu'il recommande au conseil de nommer Mme Ghislaine Ebacher à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme pour un mandat d'un an se terminant le 31 décembre 2021.

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par la conseillère Micheline Godbout, APPUYÉ par le conseiller Martin Roy et RÉSOLU unanimement :

2021-16 DE NOMMER madame Ghislaine Ebacher à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme pour un premier mandat d'un an se terminant le 31 décembre 2021.

DE RENOUELER à titre de membres du comité consultatif d'urbanisme, le mandat de madame Annie Audet pour un deuxième mandat de deux ans se terminant le 31 décembre 2022 et le mandat de madame Danielle Fournier et de monsieur Mario Grenier pour un troisième mandat de 2 ans se terminant le 31 décembre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3 BUDGET ALLOUÉ AU PROGRAMME DE REVITALISATION DES BÂTIMENTS ET DES ENSEIGNES, APPLICABLE À CERTAINS SECTEURS COMMERCIAUX DE LA VILLE D'AMOS POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2021

CONSIDÉRANT QUE le 15 janvier 2018, le conseil adoptait le règlement n° VA-988 concernant un programme de revitalisation des bâtiments et des enseignes, applicable à certains secteurs commerciaux de la Ville d'Amos;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'allouer un budget de 25 000 \$ audit programme pour l'année financière 2021.

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller Pierre Deshaies, APPUYÉ par la conseillère Nathalie Michaud et RÉSOLU unanimement :

2021-17 D'ALLOUER un budget de 25 000 \$ au programme de revitalisation des bâtiments et des enseignes, applicable à certains secteurs commerciaux de la ville d'Amos, pour l'année financière 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4 DEMANDE D'OFFICIALISATION DES ODONYMES « CHEMIN GOULET », « CHEMIN DES FRÈRES » ET « RUE DU MOULIN » AUPRÈS DE LA COMMISSION DE TOPONYMIE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE le chemin Goulet a été aménagé par un particulier (M. Daniel Goulet) sur une partie du lot 2 976 366, cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT la construction projetée du chemin des Frères sur une partie du lot 2 976 366, cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la rue du Moulin a été aménagée sur les lots 3 118 716, 5 820 509 et 5 820 510, cadastre du Québec, situés à l'ouest de la 6^e Rue Ouest et au nord de la voie ferrée, afin de donner accès à l'ancien « moulin » de la scierie J.E. Therrien;

CONSIDÉRANT QUE les odonymes « chemin Goulet », « chemin des Frères » et « rue du Moulin » sont d'usage courant et QU'ils sont répandus par la tradition orale;

CONSIDÉRANT QUE lesdits odonymes ont un lien logique et étroit avec le lieu que chacun désigne;

CONSIDÉRANT QUE la Commission de toponymie du Québec reconnaît l'importance d'officialiser tous les noms de lieux sur un territoire QU'ils soient de responsabilité publique ou privée;

CONSIDÉRANT QUE l'officialisation des odonymes réduit les risques de confusion, assure un meilleur repérage et est facilitante pour les services d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite officialiser systématiquement les odonymes des chemins privés dans l'avenir.

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller Mario Brunet, APPUYÉ par le conseiller Pierre Deshaies et RÉSOLU unanimement :

2021-18 DE NOMMER le chemin correspondant à une partie du lot 2 976 366, cadastre du Québec, par l'odonyme « chemin Goulet »;

DE NOMMER le chemin projeté sur une partie du lot 2 976 366, cadastre du Québec, par l'odonyme « chemin des Frères »;

DE NOMMER la rue correspondant aux lots 3 118 716, 5 820 509 et 5 820 510, cadastre du Québec, par l'odonyme « rue du Moulin »;

DE DEMANDER à la Commission de toponymie du Québec d'officialiser le nom de ces chemins et de cette rue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.5 SERVITUDE DE TOLÉRANCE D'EMPIÈTEMENT PAR LA VILLE D'AMOS EN FAVEUR DE L'IMMEUBLE DU 11-13, 1^{re} AVENUE OUEST, LOT 2 977 615 CADASTRE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE le mur sud et l'enseigne du bâtiment commercial de l'immeuble 11-13 1^{re} Avenue Ouest, empiète dans la 1^{re} Avenue Ouest, lot 2 979 364 cadastre du Québec, appartenant à la Ville, tel qu'il appert du certificat de localisation préparé par l'arpenteur-géomètre Patrick Touzin, le 16 juillet 2020 sous le numéro 2462 de ses minutes.

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller Pierre Deshaies, APPUYÉ par le conseiller Yvon Leduc et RÉSOLU unanimement :

2021-19 D'ACCORDER une servitude de tolérance d'empiètement, tel que décrit dans l'acte préparé par Me Sébastien Banville-Morin, notaire;

D'AUTORISER le maire ou le maire suppléant et la greffière ou la greffière adjointe à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte notarié donnant effet à la présente résolution, les honoraires et frais y reliés incombant au propriétaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.6 APPUI À UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DU REFUGE PAGEAU DANS LE PROGRAMME FONDS TOURISTIQUE DE LA MRC D'ABITIBI (PROJET VIDÉO)

CONSIDÉRANT QUE le Refuge Pageau désire réaliser un projet d'optimisation de l'offre touristique par la création d'une production d'une vidéo immersive;

CONSIDÉRANT QUE pour réaliser ledit projet, le Refuge Pageau entend solliciter une contribution financière dans le cadre du programme Fonds touristique de la MRC Abitibi, et que l'admissibilité du projet est sujette à l'appui de la Ville.

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par la conseillère Nathalie Michaud, APPUYÉ par la conseillère Micheline Godbout et RÉSOLU unanimement :

2021-20 D'APPUYER le Refuge Pageau, dans son projet déposé ou à être déposé dans le cadre du programme Fonds touristique de la MRC Abitibi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.7 APPUI À UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DU REFUGE PAGEAU DANS LE PROGRAMME FONDS TOURISTIQUE DE LA MRC D'ABITIBI (PROJET BÂTIMENT)

CONSIDÉRANT QUE le Refuge Pageau désire réaliser un projet d'optimisation des aménagements et du site touristique afin d'agrandir le bâtiment d'accueil;

CONSIDÉRANT QUE pour réaliser ledit projet, le Refuge Pageau entend solliciter une contribution financière dans le cadre du programme Fonds touristique de la MRC Abitibi, et que l'admissibilité du projet est sujette à l'appui de la Ville.

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller Mario Brunet, APPUYÉ par le conseiller Yvon Leduc et RÉSOLU unanimement :

2021-21 D'APPUYER le Refuge Pageau, dans son projet déposé ou à être déposé dans le cadre du programme Fonds touristique de la MRC Abitibi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.8 MODIFICATION DE L'APPELATION DE SERVICE

CONSIDÉRANT les conclusions de la revue organisationnelle ;

CONSIDÉRANT QUE l'appellation d'un service municipal doit s'enligner avec la mission dudit service ;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller Martin Roy, APPUYÉ par le conseiller Yvon Leduc et RÉSOLU unanimement :

2021-22 DE MODIFIER à compter du 2 février 2021, l'appellation actuelle « Service de l'environnement et des services techniques » par « Service des immobilisations et de l'environnement ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.9 AUTORISATION DE SIGNER UN BAIL AVEC THERMAFIX A.J. INC. POUR LA LOCATION D'UN ESPACE AU GARAGE MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE la Ville est propriétaire de l'immeuble situé au 1232, route 111 Est soit le garage municipal;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Thermafix A.J. Inc. occupe une partie du garage municipal depuis 2006, et qu'elle souhaite continuer d'occuper ledit garage;

CONSIDÉRANT QUE les parties souhaitent mettre par écrit les termes de leur entente.

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par la conseillère Micheline Godbout, APPUYÉ par le conseiller Mario Brunet et RÉSOLU unanimement :

2021-23 D'AUTORISER le maire ou le maire suppléant et la greffière ou la greffière adjointe à signer, pour et au nom de la Ville, un bail avec 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2024, avec Thermafix A.J. inc;

D'AUTORISER le directeur général ou le directeur général adjoint à convenir au nom de la Ville, de toutes autres conditions et modalités jugées pertinentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.10 APPUI À « LA SEMAINE DE PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE »

CONSIDÉRANT QUE Action réussite est l'instance régionale de concertation sur la réussite éducative en Abitibi-Témiscamingue ayant pour mission de favoriser et soutenir la mobilisation collective régionale pour faire de la réussite éducative de tous des enjeux incontournables du développement social et économique de la région;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des conditions gagnantes pour l'atteinte du plein potentiel des individus ont des impacts sur la réussite scolaire, la santé globale ainsi que sur la réponse aux grands besoins de main-d'œuvre qualifiée en Abitibi-

Témiscamingue; d'agir de façon concrète pour que chacun développe son plein potentiel assurera ainsi le dynamisme socioéconomique de la communauté;

CONSIDÉRANT le contexte de la rareté de la main-d'œuvre dans certains secteurs d'activité exerce une pression sur les jeunes en cheminement scolaire;

CONSIDÉRANT QUE le taux de diplomation et de qualification après sept ans au secondaire de l'Abitibi-Témiscamingue demeure sous la moyenne québécoise;

CONSIDÉRANT QU'un jeune qui possède un diplôme d'études secondaires gagne annuellement 15 000 \$ de plus qu'un décrocheur, sa contribution à l'économie de son milieu est donc plus grande;

CONSIDÉRANT QUE la persévérance scolaire est l'affaire de tous, QUE l'école a besoin de notre appui et, QUE la municipalité a aussi un rôle à jouer pour favoriser la persévérance scolaire de ces jeunes citoyens;

CONSIDÉRANT QUE les journées de persévérance scolaire (JPS) sont un temps fort de l'année pour unir nos forces, encourager les jeunes et rappeler par le biais de diverses activités, que l'éducation doit demeurer une priorité en Abitibi-Témiscamingue.

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par la conseillère Nathalie Michaud, APPUYÉ par la conseillère Micheline Godbout et RÉSOLU unanimement :

2021-24 DE RECONNAÎTRE la réussite éducative comme une priorité et un enjeu important pour le développement de notre ville;

D'APPUYER la Semaine de persévérance scolaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.11 APPUI À UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DU CLUB DE SKI DE FOND D'AMOS DANS LE PROGRAMME FONDS DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS DE LA MRC ABITIBI

CONSIDÉRANT QUE le Club de ski de fond d'Amos désire réaliser un projet d'une piste éclairée de 3 kilomètres;

CONSIDÉRANT QUE pour réaliser ledit projet, le Club de ski de fond entend solliciter une contribution financière dans le cadre du programme Fonds touristique de la MRC Abitibi, et que l'admissibilité du projet est sujette à l'appui de la Ville.

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller Mario Brunet, APPUYÉ par le conseiller Yvon Leduc et RÉSOLU unanimement :

2021-25 D'APPUYER le Club de ski de fond d'Amos, dans son projet déposé ou à être déposé dans le cadre du programme Fonds touristique de la MRC Abitibi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.12 APPUI À UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE LA CORPORATION DU VIEUX-PALAIS ET DE LA MAISON HECTOR-AUTHIER DANS LE PROGRAMME FONDS TOURISTIQUE DE LA MRC ABITIBI

CONSIDÉRANT que la Corporation du Vieux-Palais et de la Maison Hector-Authier désire réaliser un projet afin de dynamiser le parcours de visite de l'immeuble du Vieux-Palais ;

CONSIDÉRANT QUE pour réaliser ledit projet, la Corporation du Vieux-Palais et de la Maison Hector-Authier entend solliciter une contribution financière dans le cadre du programme Fonds touristique de la MRC Abitibi, et que l'admissibilité du projet est sujette à l'appui de la Ville.

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller Mario Brunet, APPUYÉ par le conseiller Pierre Deshaies et RÉSOLU unanimement :

2021-26 D'APPUYER la Corporation du Vieux-Palais et de la Maison Hector-Authier, dans son projet déposé ou à être déposé dans le cadre du programme Fonds touristique de la MRC Abitibi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.13 APPUI À UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À LES PRODUCTIONS DU RACCOURCI DANS LE PROGRAMME FONDS TOURISTIQUE DE LA MRC ABITIBI;

CONSIDÉRANT que les Productions du Raccourci désire réaliser un projet « Album jeunesse illustré – Amos vous raconte son histoire »;

CONSIDÉRANT QUE pour réaliser ledit projet, les Productions du Raccourci entend solliciter une contribution financière dans le cadre du programme Fonds touristique de la MRC Abitibi, et que l'admissibilité du projet est sujette à l'appui de la Ville.

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par la conseillère Micheline Godbout, APPUYÉ par le conseiller Mario Brunet et RÉSOLU unanimement :

2021-27 D'APPUYER les Productions du Raccourci, dans son projet déposé ou à être déposé dans le cadre du programme Fonds touristique de la MRC Abitibi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.14 AUTORISATION DE PRÉSENTER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS DU GRAND MOUVEMENT DESJARDINS POUR LE PROJET PARC ANISIPI

CONSIDÉRANT QUE depuis 2018, la Ville élabore un projet de « parc thématique sur la richesse hydrique » communément appelé « Parc Anisipi »;

CONSIDÉRANT QUE le Parc Anisipi est un projet novateur qui affirme le leadership canadien sur les marchés internationaux en protection de l'environnement favorisant la croissance économique, le développement durable, la création d'emplois dans la région, et ce, en réconciliation et partenariat avec la nation Anicinabe le tout ayant une perspective de la protection du patrimoine;

CONSIDÉRANT QUE pour réaliser le Parc Anisipi, la Ville s'est alliée à la firme Moment Factory pour élaborer des projets, à savoir : le Puits, le Glacier et la Magie de l'eau.

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par la conseillère Nathalie Michaud, APPUYÉ par la conseillère Micheline Godbout et RÉSOLU unanimement :

2021-28 D'AUTORISER la directrice du Service de développement économique à déposer une demande d'aide financière au fonds du Grand mouvement Desjardins dans le cadre du projet Parc Anisipi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.15 AUTORISATION DE PRÉSENTER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME HYDRO-QUÉBEC POUR LA MISE EN VALEUR DES MILIEUX NATURELS

CONSIDÉRANT QUE depuis 2018, la Ville élabore un projet de « parc thématique sur la richesse hydrique » communément appelé « Parc Anisipi »;

CONSIDÉRANT QUE le Parc Anisipi est un projet novateur qui affirme le leadership canadien sur les marchés internationaux en protection de l'environnement favorisant la croissance économique, le développement durable, la création d'emplois dans la

région, et ce, en réconciliation et partenariat avec la nation Anicinabe le tout ayant une perspective de la protection du patrimoine;

CONSIDÉRANT QUE pour réaliser le Parc Anisipi, la Ville s'est alliée à la firme Moment Factory pour élaborer des projets, à savoir : le Puits, le Glacier et la Magie de l'eau.

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller Martin Roy, APPUYÉ par le conseiller Yvon Leduc et RÉSOLU unanimement :

2021-29 D'AUTORISER la directrice du service de développement économique à déposer une demande d'aide financière au programme Hydro-Québec pour la mise en valeur des milieux naturels dans le cadre du projet Anisipi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.16 AUTORISATION DE DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DU MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DE L'INNOVATION DU QUÉBEC POUR LA DÉCONTAMINATION DE LOT INDUSTRIEL POUR LE PROJET DE CENTRE DE RECHERCHE ET D'INNOVATION ENTREPRENEURIAL

CONSIDÉRANT QUE la Ville d'Amos entend développer un Centre de recherche et d'innovation entrepreneurial, projet structurant d'importance pour le démarrage d'entreprises ainsi que pour la diversification économique d'Amos, soit le lot 5 820 508 cadastre du Québec

CONSIDÉRANT que la Ville d'Amos, orientée vers l'avenir, travaille à mettre en place un vaste projet de zone d'innovation et de pôle industriel novateur, inspiré des nouvelles tendances en aménagement de parc industriel, afin de redévelopper tout le secteur industriel et résidentiel situé sur et aux alentours du terrain de l'ancienne l'usine Amexfor d'Amos (lot 5 820 508), soit les lots suivants:

- les lots 5 820 509, 5 820 510 et 3 118 716, cadastre du Québec (chemin du Moulin) ;
- les lots 6 286 893, 3 118 648 et 5 129 832, cadastre du Québec (futur projet résidentiel) ;
- le lot 6 286 891, cadastre du Québec (futur parc industriel).

CONSIDÉRANT que ce concept d'aménagement d'un pôle d'innovation, de recherche et en industrialisation, comprend l'utilisation d'un vaste bâtiment et des terrains industriels à décontaminer et permettra à terme la création d'un nouvel écosystème pour le démarrage d'entreprises ainsi que pour la diversification économique d'Amos;

CONSIDÉRANT que la Ville d'Amos a acquis les lots 5 820 509, 5 820 510, 3 118 716, 6 286 893, 3 118 648 et 5 129 832, 6 286 891, cadastre du Québec ;

Considérant qu'une promesse d'achat a été signée pour le lot 5 820 508, cadastre du Québec ;

CONSIDÉRANT qu'afin de concrétiser la réalisation de ce projet, des travaux préparatoires sont nécessaires pour remettre en état ce vaste terrain industriel et résidentiel et que la Ville d'Amos a déposé sa candidature au programme d'aide à la décontamination des sols afin de, notamment :

- procéder aux expertises requises (évaluations environnementales, caractérisations environnementales des sols et des eaux souterraines, etc.);
- procéder à l'élaboration d'un plan de réhabilitation, le cas échéant;
- procéder à l'élaboration des plans, devis, cahiers des charges et documents d'appels d'offres pour la réalisation des travaux de chantier, la gestion et la surveillance des projets, la rédaction des rapports, etc.;
- décontaminer le site (sols et eaux souterraines) et de traiter les matières extraites, le cas échéant;

- assurer le suivi après les travaux de réhabilitation;
- permettre la revalorisation du site par la mise à niveau des infrastructures existantes et le prolongement des infrastructures requises à l'implantation de nouvelles entreprises; de permettre le déploiement de la zone d'innovation.

CONSIDÉRANT que selon les estimations disponibles, la Ville d'Amos anticipe un coût de 10 millions pour la décontamination et la revalorisation du site de l'ancienne usine Amexfor et tous les terrains avoisinants et nécessaires au développement du projet global, à être révisé en fonction des résultats des expertises qui seront menées sur le site;

CONSIDÉRANT QUE la Ville d'Amos travaille de concert avec différents acteurs de notre milieu provenant des milieux éducationnel, économique, municipal et privé afin de réaliser ce projet à Amos;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller Pierre Deshaies, APPUYÉ par la conseillère Micheline Godbout et RÉSOLU unanimement :

2021-30 D'AUTORISER la présentation d'une demande de subvention dans le cadre du programme d'aide à la décontamination des sols du ministère de l'Économie et de l'Innovation et D'AUTORISER le maire et la greffière à signer l'entente financière pour le versement d'une subvention de 10 millions de dollars à cet effet et tout document pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.17 MANDAT À MANON ALLARD, SERVICE DE COORDINATION EN SANTÉ ET SÉCURITÉ POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite continuer à mettre en place des mesures pour protéger la santé et la sécurité de ses employés;

CONSIDÉRANT QUE Manon Allard, Service de coordination en santé et sécurité a présenté à la Ville d'Amos une offre de services professionnels.

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par la conseillère Micheline Godbout, APPUYÉ par le conseiller Mario Brunet et RÉSOLU unanimement :

2021-31 DE MANDATER Manon Allard, Service de coordination en santé et sécurité pour l'élaboration des outils nécessaires en matière de santé et sécurité le tout tel que défini dans l'offre de service du 25 janvier 2021;

D'AUTORISER le directeur général à convenir de toutes autres modalités jugées pertinentes et À SIGNER pour et au nom de la Ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur le conseiller Pierre Deshaies quitte la salle du conseil à 19 h 42 et il revient à son siège à 19 h 45.

5.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT N° VA-1155 DÉCRÉTANT LES TRAVAUX NÉCESSAIRES À LA RÉALISATION DU PARC ANISIPI AINSI QUE L'ACQUISITION DE DIVERS BIENS ET L'EMPRUNT NÉCESSAIRE AU PAIEMENT DES COÛTS QUI Y SONT RATTACHÉS

CONSIDÉRANT QUE depuis 2018, la Ville élabore un projet de « parc thématique sur la richesse hydrique » communément appelé « Parc Anisipi »;

CONSIDÉRANT QUE le Parc Anisipi est un projet novateur qui affirme le leadership canadien sur les marchés internationaux en protection de l'environnement favorisant la croissance économique, le développement durable, la création d'emplois dans la région, et ce, en réconciliation et partenariat avec la nation Anicinabe le tout dans une perspective de la protection du patrimoine;

CONSIDÉRANT QUE pour réaliser le Parc Anisipi, la Ville s'est alliée à la firme Moment Factory pour élaborer des projets, à savoir : le Puits, le Glacier et la Magie de l'eau;

CONSIDÉRANT QUE pour la réalisation des différents projets de ce règlement, les coûts directs et indirects sont estimés à 5 832 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la procédure d'enregistrement est remplacée par une consultation écrite qui doit être annoncée par un avis public préalable de 15 jours.

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par la conseillère Nathalie Michaud, APPUYÉ par le conseiller Yvon Leduc et RÉSOLU unanimement :

2021-32 D'ADOPTER le règlement n° VA-1155 décrétant les travaux nécessaires à la réalisation du Parc Anisipi ainsi que l'acquisition de divers biens et l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés.

D'AVISER la population de la consultation écrite, par un avis public, qui sera publié le 10 février 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

5.2 AVIS DE MOTION ET PROJET DE RÈGLEMENT N° VA-1156 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, le conseiller Mario Brunet dépose un avis de motion ainsi qu'un projet de règlement établissant un programme d'aide financière au développement économique. Le règlement sera adopté au cours d'une prochaine séance.

6.1 AIDES FINANCIÈRES À DIVERS ORGANISMES

CONSIDÉRANT QUE certains organismes se sont adressés à la Ville à l'automne 2020 afin de recevoir une aide financière pour l'année 2021;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'alinéa 2 de l'article 91 de la Loi sur les compétences municipales, la Ville peut accorder une aide à la création et la poursuite d'œuvres de bienfaisance, d'éducation, de culture, de formation de la jeunesse et généralement de toutes initiative de bien-être de la population;

CONSIDÉRANT QUE les demandes d'aide financière des organismes mentionnés ci-bas ont toutes été adoptées au budget 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller Mario Brunet, APPUYÉ par le conseiller Martin Roy et RÉSOLU unanimement :

2021-33 D'AUTORISER le directeur général à verser une aide financière aux organismes mentionnés, conditionnellement aux respects des procédures et politiques de la Ville :

L'Accueil d'Amos	4 000 \$
Association des propriétaires du Lac Arthur inc.	10 000 \$
La Maison de la Famille	3 000 \$
Orchestre symphonique régionale de l'Abitibi-Témiscamingue	2 000 \$
Comité culturel d'Amos	4 500 \$
ICM	3 000 \$
Comité des loisirs de St-Maurice de Dalquier	19 000 \$

Marché public d'Amos	3 000 \$
Club Nautique d'Amos inc.	5 000 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.1 STATISTIQUES DE LA CONSTRUCTION AU 31 DÉCEMBRE 2020

Monsieur le maire fait part à l'assistance des statistiques de la construction au 31 décembre 2020.

8. PÉRIODE RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE

Aucune question n'a été acheminée pour cette séance.

9. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant maintenant épuisé, monsieur le maire déclare la séance levée.

Et la séance est levée à 19 h 55.

Le maire,
Sébastien D'Astous

La greffière,
Claudyne Maurice